



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - *Justice*

FO Justice PJJ – Tel : 06.15.47.40.45 – Courriel : snfopjj@outlook.fr

DIR PJJ GRAND-CENTRE

AUDIENCE MULTILATERALE du 19 Décembre 2025

► **UJPE : Unité Judiciaire « à Priori » Educative**

Dans le cadre d'une demande de **Force Ouvrière** de rencontrer la direction Inter Régionale Grand-Centre suite aux annonces faites par le Grade des Sceaux, nous avons été reçus en multilatérale, avec présence pour l'administration de M. HOUDAYER, Directeur Inter-Régional, et de Mme JUSSELME, Directrice des Ressources Humaines. Voici donc un compte rendu à destination des personnels de l'Inter-Région Grand-Centre.

Force Ouvrière et les CEF : une position claire, constante et assumée

Force Ouvrière n'a jamais été opposée à l'existence des Centres éducatifs fermés (CEF). **FO** a toujours défendu le principe selon lequel les CEF constituent une alternative éducative à l'incarcération des mineurs, dès lors que les professionnels disposent de moyens humains et matériels à la hauteur des missions confiées. **Là où il y a des jeunes, il y a de l'éducatif, et FO n'a jamais varié sur cette ligne.**

Ce que **FO** combat aujourd'hui, ce n'est pas l'éducatif, mais une réforme qui, sous couvert de modernisation, fragilise la réponse judiciaire, désorganise les services et met en danger les agents comme les mineurs.

La transformation des CEF et des UEHC en **UJPE (Unité Judiciaire à Priorité Educative)** repose sur une logique d'uniformisation qui fait disparaître toute gradation claire dans les réponses judiciaires. Là où existaient des dispositifs différenciés, la réforme impose un modèle unique censé tout absorber.

FO alerte sur le fait que cette uniformisation brouille le sens de la prise en charge et rend la réponse éducative moins cohérente, moins adaptée et potentiellement plus violente dans ses effets.

Nous tenons à rappeler qu'à la base un budget de création des CEF, selon la commission des finances, avait été de 35 millions d'euros aujourd'hui estimé à 110 millions d'euros. Ces structures avaient été pensées et budgétisées pour fonctionner comme des CEF mais elles seront transformées en UJPE. Nous dénonçons donc une dépense colossale pour des structures qui ne rempliront pas le rôle initialement prévu, illustrant une nouvelle fois un manque de cohérence de la part de notre ministère.

UJPE : une unité « à priori » éducative, mais à quel prix ?

Dans les futures UJPE, des publics extrêmement hétérogènes seront accueillis au sein d'une même unité. Jeunes sous bracelet électronique, jeunes sous Contrôle Judiciaire renforcé, mineurs souffrant de troubles psychiques, primo-délinquants, jeunes au parcours institutionnel lourd (radicalisation, trafic de stupéfiants, réseau de proxénétisme...), public mixte (âge, sexe) devront cohabiter dans des structures qui ne sont ni conçues ni dotées pour cela. Malgré le plan immobilier annoncé nous doutons fortement de la capacité de certains sites à pouvoir remplir le cahier des charges des UJPE qui restent encore un mystère pour tous. **Commençons par la fin, effectivement, cela est plus logique !!**

Concernant les Professeurs Techniques : nous dénonçons un leurre : les renforts promis ne pourront jamais être déployés en septembre 2026. L'ouverture du concours en 2026 prévoirait des Professeurs Techniques titulaires en janvier 2028. Une nouvelle fois, ce qui est affiché déconnecte avec la réalité de terrain. Même process pour les Infirmières ; Les UJPE promettent une infirmière par unité alors même que nous n'avons aucune visibilité sur les affectations (au niveau national 67% des CEF du secteur public dispose d'une infirmière à temps plein selon le rapport IGJ de mars 2025).

Gouvernance unique : quand l'administratif remplace le judiciaire

La réforme repose sur une gouvernance unique des services, avec un Directeur de Service (DS) responsable d'au moins deux unités. Dans ce cadre, un DS pourra décider de transférer un jeune d'une unité à une autre sans repasser devant le magistrat, sans nouvelle ordonnance de placement et sans débat contradictoire. Cet exemple nous a été donné dans le cadre des

échanges lors de cette multilatérale : le CEF de Châtillon-sur-Seine qui sera, selon les premières projections, rattaché à l'UEHC de Dijon, fonctionnera sous une direction unique. Un jeune pourra ainsi être déplacé de Châtillon vers Dijon par simple décision administrative.

Force Ouvrière PJJ Grand-Centre considère que cette possibilité constitue une dérive grave, remettant en cause le rôle du magistrat et ajoutant des ruptures supplémentaires dans les parcours éducatifs déjà chaotiques des jeunes.

De plus, quand sera-t-il des astreintes cadre lorsque les deux unités seront éloignées ? Quid de la note sur les astreintes ?

Inter-Région Grand-Centre : une proposition de restructuration conséquente mais non définitive

Dans l'Inter-Région Grand-Centre, la réforme se traduit par une restructuration annoncée ainsi par le Directeur Inter-Régional, ce dernier précise que cela n'est pas définitif :

► **Côte-d'Or et Saône-et-Loire :**

- EPEI de Dijon qui rattacherait UJPE de Châtillon-sur-Seine et UJPE de Dijon avec une direction unique.
- STEMOI Dijon serait composé de 2 UEMO (dont une créée) et l'UEAJ de Dijon.
- EPEI de Chalon-sur-Saône serait créé regroupant l'hébergement diversifié et l'UEAJ.
- STEMO Saône et Loire regrouperait les unités Milieu Ouvert de Mâcon, Châlon et Le Creusot.

► **Franche-Comté :**

- STEMO Nord Franche-Comté rassemblerait les UEMO de Vesoul, Belfort et Montbéliard.
- EPEI Nord Franche-Comté serait composé du futur UJPE de Lure et de l'UEAJ de Danjoutin.

► **Centre-Orléans :**

- EPEI Orléans rassemblerait UJPE de La Chapelle-Saint-Mesmin, l'UEHDR de Fleury-les-Aubrais et l'UEAJ de Saint-Jean-le-Blanc sous une direction unique.
- STEMO H serait créé en Eure-et-Loir, composé de UJPE de Chartres, de l'UEMO de Chartres et l'UEMO de Dreux.

► **Yonne, Nièvre et Touraine-Berry :**

Aucun changement immédiat n'est annoncé.

Aussi, **Force Ouvrière PJJ Grand-Centre** rappelle que ces transformations des CEF impliquent la suppression de postes pour les Directeurs de Service, les Responsables d'Unité Educative et les Adjointes Techniques. Ces suppressions de postes ne signifient pas que les agents perdront leur statut mais ils devront être reclassés, accompagnés ou redéployés. Sur notre Inter-Région, cela concerne peu d'agents, et ces derniers sont vraisemblablement repérés et pris en charge par les services RH de la DIR. Nous serons vigilant à ce que ce suivi se fasse dans les meilleures conditions. Ces derniers bénéficieront d'une priorité d'affectation sur les postes vacants.

Force Ouvrière PJJ Grand-Centre a cependant tenu à mettre en avant le devenir des personnels éducateurs qui étaient en poste dans les CEF qui seront transformés en UJPE. Si pour des raisons professionnelles, éthiques ou pédagogiques, ils n'adhèrent plus au nouveau projet, ou tout simplement parce que leur choix initial était motivé par le travail spécifique en CEF, ces derniers n'auront aucune priorité sur la mobilité, ce qui à notre sens n'est pas entendable.

Enfin, concernant les postes de Correspondant Insertion, ceux qui sont actuellement en poste le resteront tandis que les postes non pourvus ne seront plus ouverts à la mobilité.

Des équipes déjà en souffrance, une réforme judiciaire qui aggrave tout

Force Ouvrière PJJ Grand-Centre rappelle que les UEHC du Grand-Centre sont déjà en grande difficulté. Agressions, absences non remplacées, surcharge de travail, épuisement professionnel et sentiment d'abandon font parties depuis des années des différentes alertes émises par notre organisation syndicale. Étendre ces fragilités à des structures encore plus complexes, sans renfort massif des effectifs, revient à invisibiliser de manière encore plus prégnante la souffrance au travail. Avec seulement quatorze éducateurs pour assurer une prise en charge continue, travailler toujours plus mais avec beaucoup moins, voilà ce que renvoie une nouvelle fois comme message cette énième transformation qui n'a, à notre sens, aucune visée éducative mais plutôt une visée budgétaire réduite !

FO considère que cette organisation est dangereuse.

Nous alertons également sur les conséquences judiciaires de la réforme. En cas de passage à l'acte d'un jeune sous contrôle judiciaire renforcé ou sous bracelet électronique, les magistrats risquent de se retrouver face à une alternative intenable : soit l'incarcération, en contradiction avec l'ADN de nos missions : primauté de l'éducatif sur le répressif, soit l'absence de réponse pénale claire, avec un risque de banalisation des faits et d'escalade de la violence au sein des unités.

► Téléphones, salaires, normes, fouille : les revendications Force Ouvrière :

- L'arrêt immédiat de l'interdiction de l'usage du téléphone professionnel pour les adultes encadrants. Priver les agents de cet outil en situation d'urgence constitue une mise en danger manifeste.
- Une revalorisation salariale significative avec la création d'un nouvel IFSE reconnaissant la pénibilité, la technicité et la responsabilité accrue.
- Une baisse immédiate des normes en milieu ouvert, alors que les éducateurs devront gérer davantage d'urgences sans moyens supplémentaires.
- La réforme des futures UJPE soulève également de sérieuses dérives, notamment lorsqu'elle enjoint les agents à pratiquer des « fouilles » de chambres sans cadre réglementaire clairement défini. Or ce cadre est indispensable car il autorise ses « inspections de chambres » uniquement sous certaines conditions (accord du jeune, objet de recherche clairement identifié, compte rendu nominatif obligatoire...).

En banalisant ces pratiques, la réforme fait peser un risque sur le respect des droits des jeunes et sur la relation éducative, en transformant un acte exceptionnel et encadré en une mesure quasi-systématique, au détriment du sens éducatif et de la légalité de l'intervention.

Une réforme irresponsable et dangereuse

Force Ouvrière PJJ Grand-Centre considère que la transformation des CEF et des UEHC en UJPE, est irresponsable, dangereuse et contraire à l'objectif d'une prise en charge éducative sécurisée et efficace.

Elle supprime les réponses graduées, accentue « le travailler plus avec toujours moins », plus de pression, plus de responsabilité, plus de possibilité de commettre des fautes, plus de risques psycho-sociaux, plus de souffrance et toujours moins, moins de moyens, moins de locaux adaptés, moins de valorisation salariale, moins de reconnaissance professionnelle.

FO continuera à informer, alerter et se mobiliser. Sans renfort massif des moyens humains et matériels, cette réforme mettra en péril les jeunes pris en charge et les professionnels.



FO Justice PJJ – le 5 Janvier 2026

Notre FOrcé, c'est vous

Pour une rémunération et des conditions de travail dignes